

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAYAUD, GODFROY, et M^{lle}
NIVERLET, libraires ;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service journalier).

Départs de Saumur pour Nantes.		Départ de Saumur pour Paris.	
6 heures 36 minut. soir,	Omnibus.	9 heures 49 minut. matin,	Express.
4 — 10 — —	Express.	11 — 50 — —	Omnibus.
2 — 58 — —	matin, Express-Poste.	6 — 36 — —	soir, Omnibus.
10 — 23 — —	Omnibus.	8 — 58 — —	Direct-Poste.
Départ de Saumur pour Angers.		Départ de Saumur pour Tours.	
8 heures 2 minut. matin,	Omnibus.	7 heures 27 minut. matin,	Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.
Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50
L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Nous lisons dans le *Morning-Post*, du 26 :
« Si l'Empereur porte noblement la haute dignité
qui lui a été confiée, il n'oublie jamais à qui il la
doit, par qui il a été choisi et quels intérêts ont été
placés entre ses mains. Dans chacune de ses répon-
ses aux adresses sans nombre qui lui arrivent de
toutes les classes de la société et de tous les points
de la France, il attribue au choix du peuple la
place que sa dynastie occupe de nouveau sur le trône
impérial. Il a mieux rempli cette place, nous le
croyons, qu'aucun autre homme maintenant vivant
n'aurait pu le faire. Il a conduit la France, faible,
tumultueuse et souffrante, au plus haut degré de
force, de prospérité et de bonheur.
» La manifestation de joie que la naissance du
Prince Impérial a fait éclater dans toute la France,
n'a rien de la banalité des réjouissances ordinaires.
C'est un sentiment sérieux et fort, résultat de l'heu-
reux événement qui donne à la situation actuelle le
caractère de la permanence et de la stabilité. »

Voici quelques nouvelles militaires extraites des
correspondances de l'*Indépendance belge* :
« C'est par un acte spontané de justice nationale
que l'Empereur a élevé les généraux Canrobert et
Bosquet à la dignité de maréchal de France. Sa Ma-
jesté n'avait communiqué à personne, et elle a
voulu leur annoncer elle-même, dans une circon-
stance à la fois touchante et solennelle, sa résolution
qui couronnait si dignement leurs éclatants servi-
ces. Mardi dernier, après la réception à l'occasion
de la naissance du Prince Impérial, il y a eu un grand
dîner aux Tuileries. Les généraux Canrobert et
Bosquet étaient au nombre des invités. Au dessert,
l'Empereur a fait remplir les verres, et prenant la
parole : « Messieurs, a-t-il dit, je porte la santé de
deux hommes que j'estime et que j'aime : Au maré-
chal Canrobert ! Au maréchal Bosquet !
» Les préoccupations de tous les esprits étaient
arrêtées sur le grand fait que tant de discours avaient
célébré dans ce même jour, et qui avaient inspiré les
remarquables réponses de l'Empereur. Personne

n'attendait ce toat. Je vous laisse imaginer avec
quelles sympathies il a été salué, et avec quelle
émotion les nouveaux maréchaux ont appris ainsi
leur nomination.

» Les décrets ont été signés dans la soirée et
envoyés au *Moniteur*, qui les a publiés mercredi...
» Tous les régiments qui sont en garnison aux
environs de Paris ont reçu l'ordre de se tenir prêts
pour une grande revue. On parle de réunir 150,000
hommes au moins. Les troupes qui viendront de
loin seront cantonnées dans les villages jusque dans
le département de Seine-et-Oise.
» Tous les gardes-champêtres sont sur pied. On
m'indique des localités où l'on prend des disposi-
tions pour recevoir ces soldats de passage durant
quatre jours au *minimum*.
» L'artillerie de la garde formera quatre batteries
par régiment au moins.
» On compte qu'après la signature de la paix, un
camp extraordinaire sera établi à Châlons-sur-
Marne. Ce qu'il y a de certain, c'est que la garde
impériale se prépare en vue d'un campement qui
doit avoir lieu cette année. »

Le *Morning-Post* recherche quelle influence les
chrétiens d'Europe ont exercée sur les destinées de
l'empire ottoman, et à quelle influence nouvelle ils
sont appelés, par suite des événements qui viennent
de s'accomplir. Il termine par les considérations
suivantes l'article qu'il consacre à ce sujet :
« Dans les premiers temps, ce sont des chrétiens
qui ont contribué à la puissance des armées otto-
manes ; ce sont aussi des communautés chrétiennes
qui ont rempli les fonctions et les charges, non
moins importantes pour le pays. La conclusion qu'on
en peut tirer, c'est que les privilèges que le fir-
man accorde aux sujets chrétiens du Sultan, ne
font qu'adapter les anciens principes de la Porte
Ottomane aux circonstances actuelles. C'est un
moyen d'ajouter à la force intérieure de l'empire
turc, en faisant usage des avantages que la popula-
tion chrétienne présente au pays ; et ces privilèges
ne doivent pas tant être considérés comme une con-
cession accordée aux puissances occidentales que

comme un acte spontané du gouvernement turc, qui
a la sagesse de voir que le bonheur, la richesse, la
prospérité de toute la population est la meilleure
de toutes les protections contre les discordes politi-
ques et les intrigues extérieures, et qui a le cou-
rage de se conduire d'après cette conviction sans se
préoccuper des timides conseils ou de l'aveugle-
ment du fanatisme. »

La *Gazette autrichienne* fait connaître, dans la
lettre suivante, les résolutions relatives à la Vala-
chie et à la Moldavie qui ont été adoptées dans la
conférence de Constantinople :
Bucharest, 14 mars. — Les résultats auxquels
est arrivée la conférence de Constantinople touchant
les Principautés, ont produit ici une certaine agi-
tation. En voici, pour ainsi dire, le résumé :
« La guerre actuelle ayant annulé tous les traités
qui subsistaient entre la Russie et la Turquie, le
règlement organique de la Moldavie et de la Vala-
chie qui se base sur ces traités, doit également être
considéré comme supprimé. On appellera à Con-
stantinople, des commissions composées d'habitants
du pays pour élaborer, sous la surveillance de la
Porte, les nouveaux statuts organiques de ces deux
Provinces. A l'expiration du délai fixé par le traité
de Balta-Liman, les deux princes qui règnent actuel-
lement, donneront leur démission. La Porte nom-
mera, en attendant, des caïmacans, auxquels on ad-
joindra des commissaires turcs, pendant la durée
de leurs fonctions. Quand on aura décidé le mode
d'élection des nouveaux princes et institué des sé-
nats pour les deux pays, ces derniers présenteront
chacun trois candidats parmi lesquels la Porte nom-
mera les princes. Ceux-ci seront nommés à vie et
ne pourront être destitués qu'en cas de trahison
prouvée. Les princes nommeront à tous les emplois
publics dont les étrangers seuls sont exclus. La
Porte confirmera les anciens privilèges des Princi-
pautés et n'interviendra sous aucun prétexte dans
leurs affaires intérieures. Les deux princes auront
le droit d'avoir des chargés d'affaires auprès de la
Porte. Il ne sera exercé aucun protectorat exclusif
par une puissance quelconque. Le chiffre des trou-

FEUILLETON

MAITRE CAYEUX.

(Suite.)

La porte était entrebâillée. Après l'avoir légèrement
poussée, Amédée se trouva en présence de M^{re} Rose
Marcheur, la belle jeune personne qu'il avait déjà en-
trevue dans le corridor. Sur une large table, tendue de
linge très-blanc, elle disposait des couverts d'argent,
avec ce zèle que les demoiselles de province mettent aux
soins du ménage, et qui est peut-être un des charmes
les plus vrais de la femme. En apercevant Amédée em-
barrassé, elle sourit. Il s'y reprit gauchement à deux ou
trois fois pour expliquer l'humble mission dont il était
chargé. Elle déposa son argenterie en désordre sur la
table et demanda, en élevant la voix vers une servante
invisible jusque-là, où étaient les chandelles de l'étude.
Moins colorée, mais non moins souriante, elle repar-
ut portant deux flambeaux de cuivre. Amédée éprouva
un trouble indéfinissable, rien qu'en retrouvant sur
le métal la douce chaleur qu'y avaient laissée des doigts
charmants. Comme il s'empessait de fuir :
— Attendez donc, Monsieur, que je vous donne des
allumettes, dit Rose.
Elle en mit trois ou quatre dans l'un des chandeliers
en recommandant au clerc de bien prendre garde au feu,
et le reconduisit jusqu'à la porte.

Il avait la tête complètement perdue. M^{re} Rose venait
de se nicher dans son cœur comme une aérolithe dans
un puits, si bien que dans son trouble il prit à droite au
lieu de prendre à gauche, et ne tarda pas à se trouver
tout au fond de l'allée dans un sens opposé à celui qu'il
cherchait. Comme il s'étonnait de ne pas s'y reconnaître,
il entendit vaguement les sons mélodieux d'une cla-
rinette, qui semblait sortir de dessous terre. Ce ne pou-
vait être un aveugle des rues qui jouait ainsi avec tant
de passion. Chacune des notes paraissait être savourée
par un cœur de poète avant d'être émise par des lèvres
d'artiste. Amédée ne savait pas beaucoup de musique,
mais jamais il ne lui était arrivé de se tromper néan-
moins sur la valeur relative d'une composition ou d'une
exécution : il avait l'instinct des choses de l'art, faculté
inhérente à toute nature un peu complète. S'étant
avancé vers une porte noire, il reconnut que le mysté-
rieux concert avait lieu dans une cave, de manière à
n'être entendu d'aucun habitant de la maison. Il fit in-
volontairement du bruit, la clarinette se tut subitement,
comme une grenouille qui a entendu des pas humains :
mystère de plus en plus profond !
Peu d'instants après, le maître-clerc lui dit qu'il restait
seul dans l'étude, de six à sept heures, tandis que
chacun irait dîner. Le ténébreux Miot, qui tenait à ses
habitudes, et qui avait joui de ce privilège de solitude
que l'on transmettait à Amédée, courba la tête avec ac-

cablement sous ce dernier coup. Mais que dut-il éprou-
ver en entendant maître Cayeux dire sans bouger de son
fauteuil :
— Monsieur Sourdille, le service du soir ne commen-
cera pour Monsieur que demain ; aujourd'hui il dîne avec
moi.
Amédée en fut si agréablement troublé, que son écri-
ture en devint plus indéchiffrable pendant quelques mi-
nutes.
FORTE-CLARINETTE.
Dans la salle à manger étaient réunis M. Marcheur,
M^{re} Marcheur et leur fille Rose. M. Cayeux fit mettre un
couvert de plus, et chacun prit place à table. Amédée
s'aperçut que, tout en soufflant sur chaque cuillerée de
potage, son patron levait surnoisement les yeux sur lui.
Il ne comprit que beaucoup plus tard que cet avoué ju-
geait les hommes comme les affaires, à la première vue,
et qu'une fois son opinion arrêtée, il n'en démorait
guère. Amédée avait peine à réprimer une légère émotion
que lui causait la présence de Rose, et aussi l'atmosphère
de bien-être inaccoutumé au sein duquel il se voyait.
Un peintre d'intérieurs n'eût pas dédaigné le tableau
qu'offrait cette table en ce moment. La jeune fille, pour
regarder Amédée sans enfreindre les rigueurs de la bien-
séance, demandait à chaque instant quelque chose, du
sel, de l'eau, du pain, de ceci, de cela, toujours pour

pes nécessaires à la sûreté intérieure et extérieure, sera fixé quand les nouveaux princes auront été institués, et quand la nouvelle constitution sera en vigueur. Ce chiffre, une fois établi, ne pourra être modifié sans le consentement de la Porte. Il ne sera pas élevé de forteresses sur la rive gauche du Danube, et les quarantaines ne seront pas conservées. Cependant les gouvernements auront le droit de les rétablir, le cas échéant. Les étrangers pourront acquérir des propriétés foncières, mais à condition de payer les mêmes redevances que les autres possesseurs fonciers. Tous les habitants, sans exception, paieront l'impôt foncier. Les Principautés forment une partie intégrante de l'empire ottoman; les mesures d'intérêt général, prises en Turquie, seront également obligatoires dans les Principautés.

Ces résolutions ont produit un effet d'autant plus mauvais que déjà, avant l'ouverture des conférences, le prince Stirbey avait formulé le vœu général des populations dans les quatre points suivants : 1° Réunion de la Moldavie et de la Valachie; 2° succession héréditaire pour le prince; 3° suppression de toute espèce de protectorat, mais garantie des grandes puissances; 4° neutralité du territoire moldo-valaque.

Par suite, le prince Stirbey a protesté contre tous les points arrêtés par conférence de Constantinople, qui détruisent l'autonomie des Principautés.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Berlin, 27 mars. — « M. de Budberg est de retour à Berlin et il a assisté, hier, au dîner diplomatique donné par M. de Moustier.

» L'Empereur de Russie est parti pour la Finlande.

» Le duc Georges de Mecklembourg et la grande-duchesse Catherine partent aujourd'hui pour Saint-Petersbourg. Le maréchal de la noblesse, M. de Rostwoewski, a été mis à la retraite. Le prince Eristoff a été attaché au corps d'armée du Caucase.

Londres, le 27 mars. — « Le Sénat américain a voté, par 22 voix contre 12, la troisième lecture du projet de loi qui accorde trois millions de dollars pour augmenter les armements.

» L'un des orateurs, le général Cas, a dit que l'Angleterre avait tant souffert par la guerre entreprise contre la Russie, qu'elle pourrait bien essayer de reconquérir sa réputation par une guerre avec l'Amérique. M. Brown a opposé des difficultés à l'arbitrage, parce que la République ne pouvait pas espérer de la justice en prenant des têtes couronnées pour arbitres. » — Havas.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

Circulaire.

Paris, le 26 mars 1856. — Monsieur le procureur général, déjà dans plusieurs circonstances, la malveillance a répandu le bruit que le Gouvernement voulait supprimer ou au moins racheter les offices publics ou ministériels. Le *Moniteur* a donné le plus énergique démenti à ce bruit complètement faux, et, de plus, un journal qui s'en était rendu l'organe a été poursuivi par mon ordre et condamné en 1853.

Cependant, j'apprends que depuis quelque temps on cherche à renouveler les inquiétudes des titu-

avoir l'occasion de lever les yeux. Rarement elle s'adressait à la domestique ou à M^{me} Marcheur. Son père avait en réserve une complaisance à toute épreuve : non-seulement il obtempérait avec joie à ses petits caprices; mais encore il les prévenait et les provoquait. M^{me} Marcheur, tellement semblable à l'avoué, son frère, qu'ils eussent pu tromper même leurs proches en prenant l'un les vêtements de l'autre, mascarade scandaleuse dont la simple supposition est indigne d'un cerveau raisonnable, s'efforçait de paraître sévère pour sa fille; mais d'inexprimables tendresses jaillissaient de ses yeux lors même qu'elle lui adressait de petits reproches muets en ayant l'air de lui dire : Songe que ton oncle est là! Rose répondait par un signe de tête, visible de sa mère seulement, et aussitôt elle reportait son regard vers son père qui, toujours dans ce même langage insaisissable pour d'autres, versait des torrents d'indulgence et d'absolutions sur cette tête chérie.

Du reste, ce n'était pas seulement comme père que M. Marcheur était d'une douceur et d'une bonté admirables. Ces précieuses qualités se retrouvaient dans toutes ses actions, dans toutes ses paroles, qu'il s'adressât aux pauvres ou aux riches, aux petits ou aux grands. Lorsqu'il mettait un chien à la porte de sa maison, il lui donnait à manger avant de l'abandonner à ses destinées errantes. Par ce qu'il faisait aux animaux, qu'on juge de ce qu'il était capable de faire pour les hommes. On remar-

quait d'autant plus la douceur de son caractère, qu'il était doué d'une figure soldatesque et même dure. Il avait plus de cinquante ans, mais on ne lui en eût pas donné plus de quarante à sa façon de porter son majestueux torse d'Hercule maigre. Un col de crinoline resserrait avec une sombre coquetterie l'ensemble de ses traits.

EXTERIEUR.

ANGLETERRE. — Le mariage de la princesse Royale avec le prince de Prusse ayant été définitivement arrangé, on demandera bientôt au parlement de voter la dot de la fiancée. La somme sera, dit-on, de 70,000 liv. sterl. par an. — Havas.

— Les journaux du cap de Bonne-Espérance, du 26 janvier, nous sont parvenus. Les Caffres continuaient d'exercer leurs déprédations habituelles dans quelques districts et les propriétaires de Kraal avaient sans cesse à se plaindre de l'enlèvement de leur bétail pendant la nuit. — Havas.

RUSSIE. — On nous écrit de Berlin, le 24 mars : Les nouvelles de Saint-Petersbourg et de Varsovie s'accordent à dire que l'Empereur de Russie a l'intention de faire beaucoup de concessions nationales à la Pologne. C'est ainsi qu'il vient d'ordonner au prince Gortschakoff de lui adresser un rapport sur les concessions qu'on pourrait faire au clergé catholique et sur le rétablissement des sièges épiscopaux vacants en Pologne.

» On sait que le blocus a recommencé sur une partie des côtes russes de la Baltique. Nous apprenons que deux frégates françaises viennent d'arriver à Danzig et que, de là, elles doivent se diriger vers le nord-est.

» La liberté de l'importation des grains par les frontières de Pologne, a été permise, il y a quelque temps. — En vertu d'une résolution du conseil d'administration de la Pologne, la farine de froment vient d'être exceptée de cette permission. »

FAITS DIVERS.

Lundi dernier, jour de sa première sortie depuis la naissance du Prince Impérial, l'Empereur est allé visiter le puits artésien de la plaine de Passy; il a été reçu par les ingénieurs et M. le Préfet de la Seine. Le puits est sur le point d'arriver à 350 mètres de profondeur (plus de 1,000 pieds). Le travail de sondage et le tubage se continue, sans obstacle, dans un lit de craie grise, sans trace de silex. La sonde peut, d'un moment à l'autre, rencontrer la nappe d'eau. Un conduit est préparé pour diriger l'eau dans le grand égout qui descend de Passy à Feully, à travers la plaine. — Havas.

— Le concours universel d'animaux reproducteurs qui aura lieu à Paris, au mois de juin, promet d'être très brillant cette année. Voici ce que nous lisons, à ce sujet, dans le *Journal d'Agriculture pratique* :

quait d'autant plus la douceur de son caractère, qu'il était doué d'une figure soldatesque et même dure. Il avait plus de cinquante ans, mais on ne lui en eût pas donné plus de quarante à sa façon de porter son majestueux torse d'Hercule maigre. Un col de crinoline resserrait avec une sombre coquetterie l'ensemble de ses traits.

Était-ce un héros en retraite? ses anciens camarades du régiment le disaient, mais lui n'en convenait guère, par la raison qu'enfant de troupe, devenu très-bonne clarinette, il était resté pendant trente ans musicien et chef de musique dans un régiment d'infanterie de ligne.

— En quelques mots, voici l'histoire de son bonheur :

Il devait à son étoile d'être entré sans sou ni maille dans la famille Cayeux. Étant en garnison dans la ville, il endossait l'habit bourgeois pour donner des leçons d'harmonie qui lui procuraient autant l'estime des connaisseurs que ses qualités personnelles. M^{lle} Dorothée Cayeux, était institutrice de la fille d'un riche confiseur dont on voulait pousser l'éducation très-loin dans les arts et dans les sciences. Le professeur d'harmonie gagna le cœur de l'institutrice très-honorablement. Maître Cayeux, qui était avoué depuis peu, se mêla de l'affaire, et ce mariage fut doublement béni de Dieu, car Rose naquit dix-huit mois après. Tout cela s'était fait si vite et si bien, que Marcheur, habitué dès sa naissance aux plus dures privations et à toutes les misères, résigné

« L'administration de l'Agriculture a décidé qu'il aurait lieu dans le Palais de l'Industrie; les instruments et machines seront rangés dans un terrain que, dès aujourd'hui, on dispose à cet effet. Par une décision de M. le Ministre de l'Agriculture, du commerce et des travaux publics, tous les animaux seront nourris aux frais de l'Etat pendant toute la durée de l'Exposition. Le gouvernement prend à sa charge les frais de transport et de conduite à Paris de tous les animaux, instruments et produits agricoles primés dans les différents concours régionaux. Il paiera également les frais de transport des animaux non primés que les Jurys régionaux désigneraient comme devant paraître à l'exhibition universelle. On sait d'ailleurs que les animaux étrangers sont transportés gratuitement depuis la frontière jusqu'à Paris. Nous rappellerons en outre aux cultivateurs qui ont l'intention de concourir, que leurs déclarations doivent être adressées au Ministère de l'Agriculture le 9 avril au soir au plus tard. »

— On lit dans le *Journal d'Agriculture pratique* :

« Les maladies du bétail ont coucouru du reste cette année, en même temps que la cherté générale de toutes les nourritures, à augmenter le prix de la viande. Nous avons donné dans nos colonnes la première nouvelle en France de la peste du bétail qui sévissait si fortement dans l'est de la Prusse, et cela nous a valu l'étude consciencieuse de M. Delafond, publiée dans notre dernier numéro. Nous ajouterons aujourd'hui que la conférence prussienne, réunie à Chomberg (duché de Posen) pour détourner la peste bovine, a terminé ses travaux. Les meilleurs résultats ont été obtenus des mesures prises. La maladie n'existait plus que dans la Silésie au commencement de février. Mais, en revanche, on annonce que la péripneumonie a éclaté près de Worms, dans le duché de Hesse, sur la rive gauche du Rhin. On sait que c'est une maladie éminemment contagieuse; les résultats produits par l'inoculation sont en outre trop contradictoires pour qu'on puisse y avoir une grande confiance. La prudence prescrit donc de prendre des précautions pour s'assurer de l'état sanitaire des bestiaux qui seront amenés au prochain Concours universel de Paris, à la fin de mai. »

CHRONIQUE LOCALE.

Jusqu'ici la température est des plus favorables aux biens de la terre. Partout, dans la campagne, les arbres sont couverts de fleurs, et les travaux préparatoires s'accomplissent dans d'excellentes conditions. Si la lune rousse veut bien se montrer clémente, si elle n'amène pas avec elle le triste cortège des gelées et des intempéries de toute sorte, l'année 1856 sera l'une des plus fertiles et, sous tous rapports, des plus heureuses que nous ayons eues depuis longtemps.

La lune rousse commencera le samedi 5 avril, à six heures deux minutes du matin, et finira le dimanche 4 mai, à deux heures cinquante-deux minutes du soir.

On sait quelle mauvaise réputation a été faite par les gens de la campagne à cette lunaison, depuis fort longtemps désignée sous le nom de *lune rousse*, probablement parce qu'on lui attribuait la propriété de roussir et de mortifier les jeunes plantes.

d'avance à subir une destinée qu'il avait crue ardue sinon mauvaise, n'était pas encore revenu de sa merveilleuse trouvaille. En fouillant dans les plus secrètes naïvetés de son cœur, peut-être aurait-on découvert qu'il ne se considérait pas encore comme le mari de M^{me} Marcheur et le maître de la maison, mais simplement comme un hôte particulièrement favorisé auquel on offrait tous les agréments d'une douce et perpétuelle bienveillance; car c'était une de ces natures qui, dès le début dans la vie, accueillies par la douleur, s'y accoutument, et s'arrangent de manière à la supporter toujours comme un nain sa taille, soumission dangereuse en ce qu'elle ôte aux malheureux les bénéfices de l'espoir et le courage de la lutte. Autrefois et quand il ne possédait pas encore Rose sa fille, il n'y avait pour Marcheur qu'une joie sur la terre, qu'une vérité, qu'une science celle de la musique allemande. L'univers lui semblait avoir été créé par Mozart, Haydn et Weber; les gloires et les conquêtes du monde entier se résuimaient pour lui en douze ou quinze morceaux de ces maîtres. Si on lui parlait religion, philosophie ou histoire, il répondait musique allemande, et c'était tout pour lui. Avec sa foi d'artiste, il suffisait à tous ses besoins d'homme. En se mariant, il croyait devenir exclusivement professeur d'harmonie, science qu'il possédait bien, grâce aux patientes études auxquelles il s'était livré par goût au milieu de camarades de régiment qui passaient tout leur temps à boire;

Dans cette croyance populaire, il y a une part d'erreur et une part de vérité. L'erreur consiste à rendre la lune responsable physiquement des refroidissements dangereux que subissent souvent, durant les nuits d'avril, les tendres bourgeons des arbres délicats et des herbes; mais il est vrai que l'apparition de la lune est le signe précurseur de ces refroidissements, et c'est parce qu'elle les annonce, en se montrant, qu'on lui a attribué une influence maligne.

Depuis Aristote, les physiiciens se sont appliqués avec un grand soin à l'étude des phénomènes du refroidissement des plantes et de la production de la rosée. Gersten, Muschensbrock, Dufay, Leslie et d'autres ont peu à peu éclairci la question. Vers l'an 1800, un Anglais, M. Wells, a commencé une série d'expériences décisives dont les résultats ont été consignés dans son livre *De la Rosée*, couronné à Londres en 1816. On a remarqué que les corps qui contiennent et émettent du calorique rayonnant peuvent, dans certaines circonstances, se refroidir considérablement, et atteindre ainsi, lorsque les nuits sont sereines, une température qui est inférieure à celle de l'air de 4, 5, 6 et même 8 degrés.

Voici ce que dit le docteur Wells : « Pendant les nuits calmes et sereines, les parties supérieures de l'herbe rayonnent leur calorique vers les régions vides de l'espace et n'en reçoivent rien en échange; les parties inférieures, très-peu conductrices, ne peuvent leur transmettre qu'une petite partie de la chaleur terrestre. Comme d'ailleurs elles ne reçoivent rien latéralement, elles doivent se maintenir plus froides que l'air et condenser la vapeur qui s'y trouve mêlée. »

De là le phénomène de la rosée. En été, les plantes sont adultes, et leur vigueur fait qu'elles ne souffrent plus du refroidissement; mais, dans les premiers jours du printemps, au mois d'avril, leurs vaisseaux en souffrent très-vite, et le travail de la sève est quelquefois arrêté. Les fleurs se fanent ou restent stériles.

Il suffit, par exemple, que la température de l'air dans les nuits sereines ne soit pas supérieure à 5 ou à 6 degrés, puisque le rayonnement peut abaisser alors à 0 degré la température des parties délicates de la plante, et, par suite de cet abaissement, les geler.

Si les nuits ne sont pas sereines, il n'y a rien à craindre, et la plante reçoit des nuages du calorique en échange de celui qu'elle leur envoie.

Il est facile de comprendre, à la suite de ces explications, quel est le rôle réel de la lune d'avril, et comment, sous le nom de *lune rousse*, elle est devenue un épouvantail. Toutes les fois qu'elle se montre, c'est que l'air est pur, et en ce cas le refroidissement des jeunes plantes peut compromettre leur floraison. (*Moniteur de l'Agriculture.*)

VILLE DE SAUMUR.

Le Maire de la ville de Saumur, chevalier de la Légion-d'Honneur, Porte à la connaissance de ses concitoyens, qu'en sa présence et conformément au décret impérial du 10 août 1853, il sera procédé, à partir du 1^{er} avril 1856, contradictoirement entre le Chef du Génie militaire de la place de Saumur, l'Ingénieur des Ponts-et-Chaussées et les propriétaires intéressés, au Bornage de

la limite de la Zone des fortifications ou, autrement dit, de la limite du terrain militaire extérieur au Château de cette ville, tracée sur le plan de circonscription arrêté le 3 décembre 1855, par Son Exc. le Ministre de la Guerre.

Hôtel de Ville, le 29 mars 1856.

Le Maire, RAGUIDEAU, adjoint.

Préfecture du département de Maine-et-Loire.

MAISON CENTRALE DE FONTEVRAULT

ADJUDICATION.

Le Préfet de Maine-et-Loire, commandeur de la Légion-d'Honneur, donne avis que, le 12 avril prochain, heure de midi, il sera procédé, par M. le Sous-Préfet de Saumur, son délégué, dans une des salles de la Sous-Préfecture de Saumur, à l'adjudication de la fourniture de 1,800 quintaux métriques de froment et 1,000 quintaux métriques d'orge provenant de la récolte de 1855, à livrer à la Régie économique de la Maison centrale de Fontevault.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges du 31 juillet 1852, à la Préfecture (3^e division, bureau des prisons), au Secrétariat de la Sous-Préfecture de Saumur, et à l'Economat de la Maison centrale de Fontevault.

AVIS.

ROUTE DÉPARTEMENTALE, N° 14. — TRAVERSE DE SAINT-GEORGES-LE-TOUREIL.

Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saumur, en exécution des articles 6 et 15 de la loi du 3 mai 1841, donne avis que l'Administration vient d'acquiescer, pour la construction de la route départementale, n° 14, sur le territoire de la commune de Saint-Georges-le-Tourel, les terrains ci-après désignés, appartenant au sieur Jacques Delafaye, propriétaire-cultivateur, demeurant à Saint-Georges-le-Tourel, six parcelles de terre, situées en ladite commune, aux lieux nommés les Aubeux, les Chaires, la Genaudière et la Mare, section A, nos 2473, 404, 416, 429, 282 et 845 du plan cadastral, contenant ensemble 18 ares 93 centiares, et estimées 633 francs 55 centimes, ci. 633 f. 55 c.

Indemnités pour dommages. 64 17

Total. 697 72

Les personnes qui auraient des droits à exercer sur les sommes mentionnées ci-dessus, devront se faire connaître au secrétariat de la Sous-Préfecture de Saumur, dans le délai de 8 jours, à compter de la publication du présent avertissement, à défaut de quoi elles seront déchues de leurs droits à l'indemnité. — Loi du 3 mai 1841, art. 21.

Saumur, le 28 mars 1856.

Le Sous-Préfet :

V^{te} O'NEILL DE TYRONE.

(206)

DERNIÈRES NOUVELLES.

On lit dans le *Moniteur* :

L'Empereur passera une grande revue de la garnison de Paris, mardi, à une heure, au Champ-de-Mars. — Havas.

— Des ordres ont été donnés à Marseille pour

l'embarquement d'une division d'infanterie pour l'Algérie, où elle remplacera des troupes qui reviendront en France.

Londres, 28 mars. — « Le *Times* dit que les prétentions de la Prusse à signer le traité comme les autres puissances, ont été rejetées par suite de la résistance de lord Clarendon. Cette difficulté diplomatique est, du reste, aujourd'hui réglée. — Havas.

BULLETIN FINANCIER.

(Du 19 au 26 mars.)

La physionomie de la Bourse s'est incontestablement améliorée depuis huit jours. Beaucoup de situations se sont liquidées et la place se trouve un peu débarrassée. Aussi les cours ont-ils eu, pendant les derniers jours de la semaine dernière, et au commencement de celle-ci, plus d'élasticité. La rente 3 0/0 avait remonté à 72 90, et le cours de 75 a failli être atteint. C'était une question de vie ou de mort pour tous les vendeurs de primes qui sont nombreux et puissants et qui allaient se trouver débordés. Aussi ont-ils réuni tous leurs efforts pour faire reculer la rente, et ils y ont en partie réussi.

Le 3 0/0 a fermé aujourd'hui à 72 50 à terme, et à 72 40 au comptant. Ces cours sont peu favorables pour les acheteurs qui ont jusqu'à présent conservé leur position au prix d'énormes sacrifices. Ils voient la liquidation s'approcher à grands pas, les menacer de reports encore très-élevés, et ne pouvant se résoudre à subir ces nouvelles exigences du capital, ils se liquident. Si la liquidation était un peu éloignée, et qu'ils eussent le temps de se reconnaître, il est probable que les vendeurs ne pourraient pas arrêter aussi longtemps l'élan de la place, dont les dispositions sont toujours favorables. Nous n'en voulons d'autre preuve que la bonne tenue des cours au comptant, qui sont aujourd'hui à 10 centimes à peine au-dessous des cours à terme.

La rente 4 1/2 est très-calmée de 93 75 à 94. La Banque de France reste invariable à 5,800. Le Crédit foncier est bien tenu à 700 fr. Le Comptoir d'escompte de 647 50 à 650. Le Crédit mobilier de 4370 à 4375.

Les capitaux abondent toujours sur le marché des chemins de fer; mais les affaires n'y sont pas très-actives pour le moment, et les cours restent à peu près stationnaires. Les acheteurs sont favorablement disposés pour les principales lignes, parce que nous sommes à une époque de l'année où ont lieu beaucoup d'assemblées d'actionnaires dans lesquelles on fixe le dividende de l'exercice précédent.

Voici les derniers cours cotés aujourd'hui au comptant sur les chemins de fer : Orléans, 4,500; Nord, 990; Est ancien, 985 75; Est nouveau, 827 50; Lyon, 4,265; Méditerranée, 4,560; Midi, 787 50; Ouest, 895; Grand-Central, 652 50; Genève, 795; Saint-Rambert, 620; Béziers, 535; Autrichiens, 910; Emmanuel, 652 50.

Les valeurs industrielles sont assez recherchées. Il se fait beaucoup d'affaires sur les Verreries, qui sont cotées à 110 au parquet, et sur l'Union des Gaz, qui ont remonté à 500 fr. La Compagnie franco-américaine est vivement demandée de 595 à 600 fr. On recherche aussi les Omnibus de Londres comme placement sérieux; les recettes par voiture, cette semaine, s'élèveront à près de 100 fr.

La Compagnie des Caisses d'escompte donne lieu à de nombreuses transactions, et ses actions se négocient avec une forte prime. On s'occupe de l'émission prochaine de la Société des constructions maritimes et de navigation de Cette. Parmi les affaires qui attirent aussi l'attention, nous signalerons la Compagnie des alcools de l'Algérie, et celle des mines de cuivre du Lac-Supérieur. — J. Paradis.

(Correspondance générale de l'Industrie.)

mais il avait compté sans son beau-frère, qui détestait la musique en général, et surtout la clarinette, dont Marcheur jouait habituellement dans le registre grave et mélancolique qui rapproche les sons de cet instrument de ceux du hautbois, sans lui ôter rien de sa supériorité. Maître Cayeux ne dit pas d'abord tout ce qu'il en pensait; les leçons lui parurent mal payées et fort rares; il conseilla à Marcheur de n'en plus donner. Celui-ci résista pendant quelques mois; mais l'avoué ayant obtenu un bureau de papier timbré pour M^{me} Marcheur, et s'étant installé dans la maison qu'elle occupait, les leçons furent abandonnées. Un jour, Cayeux eut l'idée de faire un clerc de son beau-frère, qui, ne s'étant adonné qu'à la musique, savait à peine écrire. Autant il aurait valu essayer d'atteler un vieux zèbre à un tombereau. Marcheur n'osa pas refuser nettement, car il craignait qu'on l'accusât de paresse. On lui donna à copier une page. Il y mit cinq heures, et encore n'avait-il pu, en resserrant son écriture par d'héroïques efforts, ranger que cinq ou six mots dans chaque ligne. « En voilà une grosse ! » dit Maître Cayeux en regardant cet essai.

Au bout de quinze jours de tortures, Cayeux lui dit : « Allez, mon cher, vous ne serez jamais qu'un musicien ! »

Rendu à la liberté, il se consola par quelques bonnes doses de mélodie.

N'ayant pu lui faire gagner des appointements comme clerc, Cayeux voulut lui faire conquérir le ciel comme chrétien; mais à tous les beaux raisonnements de l'avoué, qui, en homme de palais, maniait la parole avec entêtement, il répondait : « Il y a une bien belle pensée religieuse dans tel morceau de Mozart; » ou bien : « Ce que vous venez de dire de l'immortalité de l'âme est contenu en substance dans un quatour d'Haydn. » Et puis enfin : « Je suis un artiste religieux ! » Profession de foi par trop circonspecte et qui faisait rugir maître Cayeux. La guerre finit naturellement par se concentrer sur la clarinette et prit un caractère si sérieux, que Marcheur dut renoncer à jouer de cet instrument dans l'appartement qu'il occupait au rez-de-chaussée. Calme et digne dans le triomphe, l'avoué fit cesser le feu de ses batteries, croyant avoir remporté une victoire complète. Il était fatalement réservé à Amédée de le déromper sur ce point.

Depuis un instant, la conversation s'était établie entre nos cinq personnages, principalement entre l'avoué et le clerc; mais il n'était question que des vertus de l'abbé Rouquette et d'autres membres du clergé. Amédée réchauffé par deux ou trois verres d'excellent vin versés par M. Marcheur, cherchait dans son esprit quelque sujet d'entretien plus gai. Il lui vient la malencontreuse pensée de demander naïvement l'explication d'un fait qui ne lui semblait que trop flatteur pour la maison tout entière.

— Monsieur Cayeux, dit-il, je crois que votre sommelier est un grand artiste réfugié dans les ombres de l'incognito. Je m'étais perdu aujourd'hui dans votre corridor : quel n'a pas été mon étonnement d'entendre sortir du fond de votre cave un solo de clarinette ravissant ?

Amédée vit aussitôt une sorte de consternation se répandre à dose égale sur le visage des personnes qui l'entouraient. M. Marcheur demeurait, la fourchette suspendue et comme terrifié, tandis qu'une cruelle satisfaction perçait dans le dépit de maître Cayeux. Il n'y avait pas jusqu'à la domestique, vieille fille de soixante ans, qui n'eût sa part dans cette commotion électrique. Le clerc comprit qu'il venait de commettre une indiscretion, et il ne sut quelle contenance faire.

(La suite au prochain numéro.)

BOURSE DU 27 MARS.

3 p. 0/0 hausse 20 cent. — Fermé à 72 60

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 93 75.

BOURSE DU 28 MARS.

3 p. 0/0 hausse 40 cent. — Fermé à 73.

4 1/2 p. 0/0 hausse 25 cent. — Fermé à 94.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.

Suivant un jugement rendu par le Tribunal civil de Saumur, le 15 mars 1856,

La dame Aimée Damois, épouse du sieur Léonard Brisset, demeurant à Vihiers, procédant sous le bénéfice de l'assistance judiciaire, en vertu d'une décision du 23 décembre 1855,

A été séparée de biens d'avec son mari.

Saumur, le 17 mars 1856.

(197) CHEDEAU, avoué.

Etude de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.

Suivant un jugement rendu par le Tribunal civil séant à Saumur, le quinze mars mil huit cent cinquante-six,

Il appert :

Que la dame Delphine Suard, épouse du sieur Jules Balothé, tailleur, elle sage-femme, demeurant à Saumur, procédant sous bénéfice de l'assistance judiciaire, en vertu d'une décision du 23 décembre 1855,

A été déclarée séparée de biens d'avec son mari.

Dressé par l'avoué soussigné, le dix-sept mars mil huit cent cinquante-six.

(198) CHEDEAU, avoué.

D'un arrêt contradictoirement rendu par la Chambre civile de la Cour impériale d'Angers, le samedi vingt-trois février mil huit cent cinquante-six, dûment enregistré et signifié, entre la dame Henriette-Séraphine Priou, épouse du sieur Frédéric-Timoléon Caslot, ladite dame demeurant chez le sieur Priou, son père, propriétaire à Bigné, canton de Doué-la-Fontaine, arrondissement de Saumur, appelante d'un jugement du Tribunal civil de Saumur, du vingt-sept janvier mil huit cent cinquante-cinq, enregistré d'une part ;

Et ledit sieur Frédéric-Timoléon Caslot, propriétaire, demeurant au lieu de Grenelle, commune de Louresse-Rochemenier, susdit canton de Doué, intimé sur l'appel dudit jugement, d'autre part ;

Il résulte que ladite dame Caslot-Priou a été déclarée séparée de corps et de biens d'avec ledit sieur Caslot, son mari ;

Pour extrait certifié sincère et véritable, par moi avoué soussigné :

Angers, le 19 mars 1856.

Signé : ADRIEN MAILLARD, Avoué près la Cour impériale d'Angers, et de la dame Caslot-Priou.

Etude de M^e DION, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION VOLONTAIRE,

En l'étude et par le ministère de M^e DION, notaire à Saumur,

Le dimanche 13 avril 1856, à midi,

Plusieurs CAVES, grandes et petites, avec cheminées, boulangerie, pressoir, jardin et dépendances, le tout situé au Petit-Puy, commune de Saumur, appartenant aux enfants Pasquier.

On pourra traiter avant l'adjudication.

S'adresser à M^e DION, notaire à Saumur. (200)

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite,

UNE MAISON,

Située à Saumur, rue de la Chouetterie, n^o 5, occupée par M. Bousseton, photographe.

S'adresser à M. DUPAYS, couvreur,

place de l'Arche-Dorée ;

Et à M^e CHASLE, notaire à Saumur.

A VENDRE

En totalité ou par parties,

DEUX PETITES FERMES,

Situées commune de Saint-Lambert-des-Levés.

La première, appelée les Ayraut, canton des Grouards, exploitée par Julien Mestayer, d'un revenu, non compris les redevances, de 450 fr.

La deuxième, sise au lieu de la Rompure, exploitée par Légeard père, d'un revenu, aussi non compris les redevances, de 240 fr.

S'adresser, pour traiter, à M. GAURON-LAMBERT, à Saumur, ou à M^e LEROUX, notaire. (156)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A DONNER A RENTE VIAGÈRE,

à 9 p. 100,

Une somme de 3,000 fr. sur une tête de 62 ans.

S'adresser audit notaire. (159)

A LOUER

Pour la St-Jean 1857,

UNE MAISON,

Sise à Saumur, rue des Payens, n^o 16,

AVEC JARDIN.

S'adresser à M^e CHASLE, notaire à Saumur. (106)

POUDRE DE ROGÉ.

MÉDAILLES AUX EXPOSITIONS DE 1849 ET 1855.

Elle sert à préparer soi-même la LIMONADE PURGATIVE GAZEUSE à 50 grammes de citrate de magnésie.

Cette Limonade, approuvée par l'Académie impériale de Médecine, est d'un goût très-agréable et purge aussi bien que l'Eau de Sedlitz.

La Poudre de Rogé se conserve indéfiniment, ce qui permet d'en avoir toujours chez soi, pour s'en servir au moment du besoin, aussi est-elle d'un usage tout-à-fait populaire.

L'étiquette porte la signature Rogé, inventeur, et l'empreinte de la médaille qui lui a été décernée par le gouvernement. — Une instruction est jointe à chaque flacon. Dépôt à Paris, rue Vivienne, n^o 42 ; à Angers, chez M. MÉNIÈRE, ph. ; Beaufort, Mousu, ph. ; Chalonnes-sur-Loire, Guy, ph. ; Châteauneuf-sur-Sarthe, Hossard, ph. ; Cholet, Bontems, ph. ; Saumur, Brière, ph. ; Saint-Florent-le-Vieil, Maussion, ph. ; Doué-la-Fontaine, Peltier, ph. (202)

CAFÉ TORREFIÉ A LA VAPEUR

De GUÉRINEAU Jeune et BOUCHET, à Bourges.

Arôme supérieur concentré. — Économie et force.

Une demi-dose suffit pour faire une forte tasse, soit à l'eau, soit au lait. Se trouve, à Saumur, chez M. PERALO, épicier, seul dépositaire. (203)

HYGIÈNE DE LA CHEVELURE

LIPAROLÉ-TONIQUE

Seul Cosmétique garanti infailible pour arrêter la chute des cheveux et les faire pousser en très-peu de temps, Préparé par CHARDIN, parfumeur, 12, rue du Bac, à Paris.

ARTICLES SPÉCIAUX ET RECHERCHÉS.

ÉMULSION-BALSAMIQUE

pour blanchir et adoucir le teint et effacer les taches de rousseur.

COLD CREAM.

VELOUTINE DE VIOLETTE

nouvelle Pâte pour adoucir la peau et prévenir les gerçures.

VIOLETTINE DE VIOLETTE

pour faire briller les cheveux et les rendre souples.

EXTRAITS POUR LE MOUCHOIR

à toutes les odeurs.

EAU DE TOILETTE CHARDIN

ET EAU DE VERVEINE DES INDES

SAVONS { aux fleurs de Magnolia, aux fleurs de Pêcher, et au Miel.

DÉPÔTS DANS TOUTES LES VILLES DE FRANCE,

A Saumur, chez M. BALZEAU, coiffeur de l'École de cavalerie.

On y trouvera également tous les articles de parfumerie de la maison CHARDIN.

Au bureau du journal, Paris, Librairie agricole de la Maison rustique, 26, rue Jacob.

JOURNAL D'AGRICULTURE PRATIQUE.

Ce Journal, publié sous la direction de M. J.-A. Barral, professeur de Chimie, ancien élève et répétiteur de l'École polytechnique, est le plus complet des recueils agricoles français ; il paraît le 5 et le 20 de mois en un cahier de 48 à 64 pages sur 2 colonnes, avec de nombreuses gravures. (Prix, franco, 15 fr. par an.)

MM.

SOMMAIRE DU N^o DU 20 MARS 1856.
Jamet..... Sur la viande de vache.
Delacroix..... Drainage du domaine de Lamotte-Beuvron.
Dupuis..... L'ailante glanduleux.
De la Tréhonnais..... Système de drainage de Keythorpe.
Barral..... Chronique agricole de la 1^{re} quinzaine de mars.
De Gourcy..... Des semoirs pour engrais liquides.
Moll..... Du travail en agriculture.
Borie..... Les machines agricoles nouvelles.
Bienaymé..... Nécessité d'une nouvelle loi sur le drainage.
Barral, Meurein, Proyard, Rottée, etc. Météorologie agricole de la France en février 1856.
Heuzé..... Race porcine de Berkshire.
Gayot..... Revue bibliographique. — Ouvrages d'agriculture, publiés en janvier 1856. — Traité de l'extérieur du cheval.
Borie..... Revue commerciale de la 1^{re} quinzaine de mars.

GRAVURES : Rameau fleuri d'ailante glanduleux ; — Fruit de l'ailante ; — Coupe d'un tronçon de racine d'ailante ; — Système de drainage de Keythorpe. — Plan du drainage d'une propriété de lord Berners. — Section de terrains drainés suivant le système de Keythorpe. — Pressoir à cidre de M. Dezannay. — Presse à fromage de M. Dray ; encliquetage de la presse à fromage. — Machine à égrener le lin et le chanvre de Robinson. — Houe à cheval de Grignon ; — Charrue de Hellefors (Suède) ; — Houe à cheval de M. W. Smith ; — Fosse à fumier de M. d'Havrincourt. — Fourche de bois d'alisier. — Verrat de race Berkshire.

MAISON

SITUÉE A DOUÉ,

A LOUER

Pour la St-Jean prochaine.

Sa position au centre de la ville, sur la place de la Halle aux blés et sur celle de l'Hôpital, permet l'établissement avantageux d'un café, ou assure l'heureuse continuation du commerce qui s'y exerce depuis plus de 50 ans.

S'adresser à MM. GUONIS à Doué, ou à M. ABELARD, avocat à Saumur.

A placer sur hypothèque,

15,000 FRANCS.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER

Une MAISON, à Saumur, rue du Temple, n^o 10, dépendant de la succession de M^{lle} Frémon.

S'adresser audit notaire. (158)

A VENDRE

En totalité ou par parties,

LA FERME

DE LA PLANCHE-PRINCÉE,

Située au canton de la Forest, commune des Rosiers, contenant 14 hectares 85 ares.

S'adresser à M^es DUTERME, notaire à Saumur, et BEDON, notaire aux Rosiers,

Ou à M. PATOUILLE, géomètre-expert aux Rosiers. (176)

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 6 avril 1856, heure de midi,

En l'étude de M^e DUTERME, notaire à Saumur,

Une MAISON, située au Pont-Fouchard, commune de Bagneux, appartenant à la veuve Gaschot.

Cette maison consiste en :

Deux chambres basses, dont une à cheminée, une cave, un petit caveau, une écurie, grenier au-dessus ; deux escaliers en pierres dures, trois chambres hautes et un cabinet, grenier sur les chambres.

Un autre corps de bâtiments, contenant deux écuries, grenier au-dessus ; Le tout construit en pierres et couvert en ardoises.

Grand portail, puits, jeu de boules et grande cour.

Cette maison a deux entrées, savoir : Une porte cochère au midi, et une porte au levant, sur l'ancien chemin.

Mise à prix 2,000 fr.

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE JOLIE PROPRIÉTÉ,

Située dans la commune de Bagneux,

Appartenant à M. PINOT père,

Consistant en maison de maître, servitudes, caves, cour, jardin anglais, et un clos de vigne planté d'arbres fruitiers ; le tout entouré de murs, contenant environ 2 hectares, et joignant le chemin du Pont-Fouchard à Muret.

Un petit morceau de vigne, contenant 11 ares, joignant M. Hellaudais et le clos ci-dessus indiqué.

S'adresser à M. PINOT qui habite ladite propriété, et à M^e LEROUX, notaire.

A LOUER

Présentement ou pour Noël prochain ou pour la Saint-Jean prochaine 1856,

MAGASIN joignant l'hôtel J. Budan,

place de la Bilange, à Saumur.

S'adresser à M. J. BUDAN. (381)

Saumur, P. GODET, imprimeur.